

Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-quatre,  
Le jeudi 22 février à vingt heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15/02/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE,  
Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Déborah DUBUIS, Benoit  
GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Myriam COUTANCEAU, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU Guy  
NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mme BODIN Christelle a été élue secrétaire de séance.

**N°2024-007 Réhabilitation et agrandissement d'une MAM – Avenant n° 1 : SARL CLOCHARD**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023-002 du 19 janvier 2023 autorisant Monsieur le Maire à  
signer le marché avec la SARL CLOCHARD pour les travaux de réhabilitation et agrandissement d'une  
MAM.

|                                       | Montant HT<br>Avenant | Montant TTC<br>Avenant | Total Marché<br>HT | Total Marché<br>TTC |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|---------------------|
| LOT 5 - SARL CLOCHARD<br>Avenant n° 1 | - 533,12 €            | - 639,74 €             | 10 170,69 €        | 12 204,82 €         |

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 suivant ; dans la cadre de la réhabilitation  
et l'agrandissement d'une MAM

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 22 février 2024

Secrétaire de séance  
Christelle BODIN

Le Maire  
Jean-Jacques GROLLEAU